

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE SOGETREL - DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE – OUVERTURE DE CHAMBRE TELECOM – AVENUE JEAN VILAR</b> <b>ARRETE N° 2024/284</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Voirie Routière ;  
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 12 novembre 2024 de la société SOGETREL sollicitant la Ville pour des travaux dans le cadre du déploiement de la fibre optique avenue Jean Vilar à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société SOGETREL est autorisée à procéder, le 3 décembre 2024, à des travaux dans le cadre du déploiement de la fibre optique avenue Jean Vilar à Ifs ;
- Article 2 :** Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la circulation et le stationnement seront interdits aux abords du chantier.
- Article 3 :** La société SOGETREL est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société SOGETREL et ses partenaires devront remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;  
- La Police Municipale ;  
- La société SOGETREL et ses partenaires ;  
- KEOLIS ;  
- Caen la mer – service de collecte des déchets ;  
- Le SDIS |

Fait à Ifs, le 14 novembre 2024



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRE.**